

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique sur sa cinquante-deuxième  
à cinquante-cinquième session, tenue à Glasgow  
du 31 octobre au 6 novembre 2021**

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes .....	4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	5
A. Adoption de l'ordre du jour .....	5
B. Organisation des travaux de la session .....	7
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	8
D. Activités prescrites.....	8
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour).....	8
IV. Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) (Point 4 de l'ordre du jour).....	14
V. Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021) (Point 5 de l'ordre du jour).....	15
VI. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Point 6 de l'ordre du jour).....	15
VII. Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) (Point 7 de l'ordre du jour).....	16
VIII. Action commune de Koronivia pour l'agriculture (Point 8 de l'ordre du jour).....	16



IX.	Sources de données pour le bilan mondial au titre de l'Accord de Paris (Point 9 de l'ordre du jour).....	18
X.	Questions relatives à l'état de la science et à l'examen (Point 10 de l'ordre du jour).....	19
	A. Recherche et observation systématique .....	19
	B. Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.....	21
XI.	Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (Point 11 de l'ordre du jour).....	22
XII.	Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 12 de l'ordre du jour).....	23
	A. Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	23
	B. Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	23
	C. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	23
	D. Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	23
	E. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre .....	23
	F. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.....	23
	G. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux .....	23
XIII.	Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour).....	24
	A. Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du Mécanisme pour un développement propre .....	24
	B. Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	24
XIV.	Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris (Point 13 de l'ordre du jour).....	24
	A. Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre .....	24
	B. Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris.....	24
	C. Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris .....	24

D.	Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui .....	24
E.	Programme de formation à l'intention des experts chargé de l'examen technique.....	25
XV.	Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 15 de l'ordre du jour).....	26
A.	Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris.....	26
B.	Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris .....	26
C.	Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris .....	27
XVI.	Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention (Point 16 de l'ordre du jour).....	27
A.	Cadre à prévoir pour diverses démarches .....	27
B.	Démarches non fondées sur le marché.....	27
C.	Nouveau mécanisme de marché.....	27
XVII.	Coopération avec d'autres organisations internationales (Point 17 de l'ordre du jour).....	27
XVIII.	Rapports annuels sur les examens techniques (Point 18 de l'ordre du jour).....	28
A.	Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	28
B.	Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	28
C.	Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention telles que définies au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.....	28
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour).....	29
XX.	Clôture et rapport de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	29

## Abréviations et acronymes

CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COI de l'UNESCO	Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
COP	Conférence des Parties
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale
PEID	Petit État insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SMOC	Système mondial d'observation du climat

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Au cours de la première série de sessions de l'année, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est réuni en ligne du 31 mai au 17 juin au titre de sa session de 2021 et a mené ses travaux de manière informelle. La session a été ouverte par le Président, Tosi Mpanu (République démocratique du Congo), le lundi 31 mai, et a été suspendue le 17 juin.

2. Au cours de la deuxième série de sessions, la session de 2021 du SBSTA (cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session) s'est tenue au Scottish Event Campus à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du 31 octobre au 6 novembre.

3. Le Président du SBSTA a ouvert la session le dimanche 31 octobre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Kakhaberi Mdivani (Géorgie), en sa qualité de Vice-Président du SBSTA, et à Stella Gama (Malawi), en sa qualité de Rapporteuse. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie<sup>1</sup>.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 4<sup>e</sup> séance<sup>2</sup>, le 31 octobre, le SBSTA a examiné la note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2021/2) et a adopté l'ordre du jour suivant<sup>3</sup> :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Organisation des travaux de la session ;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
  - d) Activités prescrites.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)\*.
5. Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021)\*.
6. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.
7. Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)\*.

<sup>1</sup> La déclaration portait sur le point 18 b) de l'ordre du jour provisoire. Voir le paragraphe 106 et la note de bas de page 77 ci-dessous.

<sup>2</sup> Les trois premières séances ont eu lieu au cours de la première série de sessions de l'année, mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus.

<sup>3</sup> Les points de l'ordre du jour qui sont communs au SBSTA et au SBI sont signalés par un astérisque.

8. Action commune de Koronivia pour l'agriculture\*.
9. Sources de données pour le bilan mondial au titre de l'Accord de Paris.
10. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
  - a) Recherche et observation systématique ;
  - b) Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation\*.
11. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*.
12. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
  - a) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - d) Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - e) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
  - f) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
  - g) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
13. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto :
  - a) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du Mécanisme pour un développement propre ;
  - b) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme pour un développement propre.
14. Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris :
  - a) Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ;
  - b) Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
  - c) Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de

- renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris ;
- d) Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui ;
  - e) Programme de formation à l'intention des experts chargé de l'examen technique.
15. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
- a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
  - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
  - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
16. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention :
- a) Cadre à prévoir pour diverses démarches ;
  - b) Démarches non fondées sur le marché ;
  - c) Nouveau mécanisme de marché.
17. Coopération avec d'autres organisations internationales.
18. Rapports annuels sur les examens techniques :
- a) Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention telles que définies au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.
19. Questions diverses.
20. Clôture et rapport de la session.

## B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Le Président a appelé l'attention sur la date limite, fixée au vendredi 5 novembre à l'heure du déjeuner, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux afin que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, le samedi 6 novembre. Sur proposition du Président, le SBSTA est convenu de procéder selon ces modalités et conformément aux conclusions adoptées antérieurement par le SBI<sup>4</sup> sur l'achèvement en temps voulu des négociations et les méthodes de travail connexes. Des déclarations ont été faites par des représentants de huit organisations intergouvernementales : la COI de l'UNESCO, le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite et le Groupe de coordination des satellites météorologiques, le GIEC, l'OMM, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, le Programme mondial de

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

recherche sur le climat et le SMOC. Des déclarations ont également été faites par des représentants de quatre Parties, dont un s'exprimait au nom des PMA<sup>5</sup>.

6. À la 5<sup>e</sup> séance du SBSTA, qui s'est tenue le 31 octobre, conjointement avec la 2<sup>e</sup> séance de la vingt-sixième session de la COP, la 2<sup>e</sup> séance de la seizième session de la CMP, la 2<sup>e</sup> séance de la troisième session de la CMA et la 5<sup>e</sup> séance de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, des déclarations ont été faites par des représentants de 19 Parties, dont 14 s'exprimaient au nom des groupes de Parties suivants : Alliance des petits États insulaires ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe composite ; Groupe des 77 et de la Chine ; Groupe des États arabes ; Groupe des États d'Afrique ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Pays en développement animés du même esprit ; PMA ; Système d'intégration de l'Amérique centrale ; Union européenne et ses États membres. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, du Groupe Femmes et genre et d'ONG de jeunes<sup>6</sup>.

### C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, le 6 novembre. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que le SBI devait élire son vice-président et son rapporteur. À la même séance, le SBSTA a indiqué que les consultations sur la désignation de candidats étaient en cours.

8. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBSTA a élu M. Mdivani Vice-Président et Zita Kassa Wilks (Gabon) Rapporteuse.

### D. Activités prescrites

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance et a pris note des informations fournies au sujet des activités prescrites se déroulant pendant la session<sup>7</sup>.

## III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

10. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2020/INF.1 et FCCC/SBSTA/2021/INF.2. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé que le point serait examiné dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Carlos Fuller (Belize) et Alessandra Sgobbi (Union européenne). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

<sup>5</sup> Les déclarations peuvent être écoutées à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-opening-plenary> (début : 1:13:25).

<sup>6</sup> Les déclarations peuvent être écoutées à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/joint-plenary-meeting-of-cop-cmp-cma-sbsta-and-sbi> (début : 0:06:30).

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2021/2, par. 12.



## 2. Conclusions

11. Rappelant la décision 2/CP.11, le SBSTA s'est félicité :

a) Des progrès accomplis, depuis sa cinquantième session, dans l'exécution des activités prévues par le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>8</sup>, progrès qui avaient contribué à consolider le rôle joué par le programme de travail au service des Parties en tant que pôle de connaissances à orientation pratique dans les domaines de l'adaptation et de la résilience ;

b) Des efforts faits par le secrétariat pour répertorier les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail pour 2019-2020 et 2020-2021, ainsi que les difficultés rencontrées dans ce contexte<sup>9</sup> ;

c) Du plan de travail relatif au programme de travail pour 2021-2022, qui était en phase avec les mandats concernés<sup>10</sup>.

12. Le SBSTA a prié le secrétariat d'envisager, dans le cadre de l'exécution des activités prévues par le programme de travail de Nairobi :

a) De répertorier les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail, ainsi que les difficultés rencontrées dans ce contexte, et d'appliquer ces enseignements aux activités menées au titre du programme de travail ;

b) De renforcer la participation des États et des entités non parties en adoptant une approche intergénérationnelle et en veillant à ce que les activités conduites au titre du programme de travail continuent, à l'avenir, d'être déterminées par la demande et de répondre aux besoins de toutes les Parties en matière d'adaptation, de résilience et de connaissances, en particulier aux besoins des pays en développement, y compris les PMA et les PEID ;

c) D'aligner les travaux menés au titre du programme de travail sur les initiatives mondiales, régionales et infrarégionales, de mettre à profit les connaissances spécialisées des organisations partenaires du programme de travail et de collaborer activement avec les organisations régionales pour rendre les supports de connaissances accessibles aux utilisateurs de tous les pays ;

d) D'organiser des manifestations physiques et virtuelles aux niveaux mondial et régional, notamment en marge de l'Expo PNA, en veillant à la représentation équilibrée des régions, pour nouer un dialogue avec les utilisateurs de connaissances et les partenaires de toutes les régions, et de prendre en compte dans ce contexte les difficultés auxquelles les pays et régions en développement pourraient se heurter (accès à Internet, barrière de la langue, décalage horaire, etc.).

13. Soucieux de mieux cerner les besoins des pays en matière de connaissances et de résilience, le SBSTA a aussi prié le secrétariat :

a) De se servir des sources d'information existantes, notamment des communications relatives à l'adaptation que soumettaient les signataires de l'Accord de Paris, des PNA, des contributions déterminées au niveau national, des communications nationales et des autres processus de planification de l'adaptation, ainsi que des contributions des utilisateurs de connaissances et de divers systèmes de connaissances, y compris les détenteurs de savoirs locaux et autochtones, pour recenser les besoins de connaissances et les bonnes pratiques en matière d'adaptation et de résilience ;

b) De joindre ses efforts à ceux des centres de liaison nationaux et/ou des points de contact concernés pour solliciter les avis des acteurs concernés sur les déficits de connaissances à combler en priorité dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, l'objectif étant d'orienter les travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi ;

<sup>8</sup> Voir les documents FCCC/SBSTA/2020/INF.1 et FCCC/SBSTA/2021/INF.2.

<sup>9</sup> Voir la note de bas de page n° 8 ci-dessus.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2019/2, par. 15 à 31, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 16 à 23.

c) De recueillir périodiquement, dans le cadre d'enquêtes ou par d'autres moyens, selon qu'il conviendrait, les observations des utilisateurs de connaissances de toutes les Parties, en particulier des pays en développement, y compris les PMA et les PEID, pour cerner les besoins des pays et éclairer la prise de décisions à cet égard de manière à rendre plus utiles et plus pertinents les supports de connaissances relatifs au programme de travail.

14. Le SBSTA a invité les organisations régionales et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à collaborer avec les administrations nationales à la diffusion des supports de connaissances relatifs au programme de travail dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, notamment aux niveaux local, infrarégional et régional, selon qu'il conviendrait.

15. Le SBSTA s'est félicité des activités de renforcement des connaissances organisées, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, à l'intention de divers organes constitués au titre de la Convention, comme le Comité de l'adaptation et le LEG, en collaboration avec les groupes d'experts thématiques et les organisations partenaires du programme de travail. Il a fait observer que cette collaboration avait amélioré l'accès aux avis et connaissances scientifiques.

16. Le SBSTA a prié le secrétariat de donner suite, en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, aux avis émis par le Comité de l'adaptation à sa dix-neuvième réunion<sup>11</sup>.

17. Soucieux de renforcer l'appui apporté aux organes constitués au titre du programme de travail de Nairobi, notamment pour les aider à combler les déficits de connaissances dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de la technologie, et de mieux adapter le programme de travail aux besoins des Parties, le SBSTA a aussi prié le secrétariat :

a) De réfléchir à des domaines de travail complémentaires qui permettraient d'éclairer les activités prévues par le programme de travail ;

b) De resserrer la coopération stratégique à long terme avec les organes constitués pour améliorer les mesures prises au titre du programme de travail en faveur d'une adaptation durable ;

c) De faciliter la communication régulière entre les organes constitués et les partenaires du programme de travail, notamment au sujet des besoins et des mandats des organes constitués, pour aider les partenaires à mieux comprendre par quels moyens ils peuvent appuyer les travaux des organes constitués, pour mettre en avant les activités menées conjointement et pour favoriser leur collaboration future ;

d) De débattre avec les organes constitués des déficits et besoins de connaissances que les Parties ont recensés en élaborant et en exécutant leurs PNA, et d'intégrer les éventuelles orientations issues de ces débats dans les plans de travail relatifs au programme de travail ;

e) De collaborer avec les parties prenantes au Programme de travail de Lima relatif au genre pour recenser les mesures d'adaptation dans le cadre desquelles les questions de genre pouvaient être prises en compte ;

f) De coopérer avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones en vue de la prise en compte des savoirs autochtones dans l'élaboration des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;

g) De continuer de contribuer aux travaux du LEG<sup>12</sup> en remédiant aux déficits de connaissances, l'objectif étant de donner des orientations et des conseils techniques aux pays en développement dans le contexte de l'élaboration et de l'exécution de leurs PNA en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail.

<sup>11</sup> Disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/documents/271477>.

<sup>12</sup> Voir les documents FCCC/SBI/2020/6, annexe V, et FCCC/SBI/2020/14, annexe III.

18. Le SBSTA a invité les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à entreprendre des activités pour répondre aux lacunes et aux besoins que les Parties avaient recensés en élaborant et en exécutant leurs PNA, et à faire part au Comité de l'adaptation et au LEG des résultats de ces activités.

19. Le SBSTA s'est félicité du bon déroulement du treizième Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, qui portait sur les océans, les zones côtières et les écosystèmes<sup>13</sup>, et avait été organisé en collaboration avec le groupe d'experts du programme de travail sur les océans. Il a salué la participation du GIEC au Forum, en particulier la présentation de son rapport spécial sur l'océan et la cryosphère<sup>14</sup>. Il s'est réjoui du bon déroulement du quatorzième Forum des coordonnateurs, qui portait sur la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, et avait été organisé en collaboration avec les groupes d'experts du programme de travail sur les océans et sur la biodiversité et l'adaptation (l'accent étant mis sur les forêts et les prairies)<sup>15</sup>.

20. Le SBSTA a salué les progrès réalisés par le secrétariat, en partenariat avec les groupes d'experts thématiques du programme de travail de Nairobi, dans les travaux menés au titre des domaines d'action prioritaires suivants<sup>16</sup> :

- a) Les forêts et les prairies ;
- b) Les océans, les zones côtières et les écosystèmes, y compris les mégadeltas, les récifs coralliens et les mangroves.

21. Le SBSTA a prié le secrétariat d'entamer des travaux dans le domaine d'action « La sécheresse, la pénurie d'eau et la neutralité en matière de dégradation des terres » et de prendre en considération chacun des cinq domaines d'action prioritaires dans le cadre des activités qu'il conduisait au titre du programme de travail de Nairobi.

22. Le SBSTA a salué les activités que le secrétariat menait conjointement avec les groupes d'experts thématiques et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour répondre aux besoins de connaissances de toutes les Parties, en particulier des pays en développement, y compris les PMA et les PEID, et l'a invité à :

- a) S'efforcer de parvenir à une représentation équilibrée des régions au sein des groupes d'experts thématiques ;
- b) Renforcer le rôle joué par les groupes d'experts thématiques dans l'élaboration d'orientations sectorielles visant à aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, à trouver des sources d'assistance, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

23. Le SBSTA s'est réjoui que le secrétariat et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi continuent de collaborer pour combler les déficits de connaissances prioritaires dans le contexte de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, saluant en particulier la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative dans les sous-régions du Conseil de coopération du Golfe<sup>17</sup> et de l'Afrique du Nord<sup>18</sup>, et s'est félicité de l'organisation d'un atelier de définition des priorités à l'intention des PEID du Pacifique<sup>19</sup>.

<sup>13</sup> Voir <https://unfccc.int/event/13th-focal-point-forum-of-the-nairobi-work-programme-on-the-ocean>.

<sup>14</sup> GIEC, 2019, *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (« Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique »), H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, V. Masson-Delmotte et al. (dir. publ.), disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>.

<sup>15</sup> Voir <https://unfccc.int/event/FPF14-NWP-biodiversity-adaptation>.

<sup>16</sup> Voir le document FCCC/SBSTA/2019/2, par. 18.

<sup>17</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-WestAsia.aspx>.

<sup>18</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-NorthAfrica.aspx>.

<sup>19</sup> Voir [https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-\(LAKI\)-for-the-Pacific-sub-region.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-(LAKI)-for-the-Pacific-sub-region.aspx).

24. Le SBSTA s'est également réjoui du lancement du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités<sup>20</sup>, a fait observer que ce programme contribuait utilement à remédier à certains déficits de connaissances et à mobiliser les jeunes dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, et a invité le secrétariat à l'élargir pour combler, dans toutes les régions, les déficits de connaissances propres à la situation particulière des différents pays.

25. Sachant que l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation n'avait encore été mise en œuvre que dans sept sous-régions et qu'il fallait l'élargir aux autres sous-régions en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et les autres organisations concernées aux niveaux régional, infrarégional, national et local, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer de prendre des mesures et de mobiliser des ressources pour combler les déficits de connaissances prioritaires dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID<sup>21</sup>.

26. Le SBSTA a salué les efforts faits par le secrétariat pour rendre plus utiles et plus pertinents les supports de connaissances mis au point au titre du programme de travail de Nairobi, et a accueilli avec satisfaction le rapport dans lequel étaient présentés les résultats de l'enquête menée auprès des utilisateurs de connaissances au sujet de l'accessibilité et de l'applicabilité de ces supports<sup>22</sup>, tout en soulignant que peu de centres nationaux de liaison avaient répondu.

27. Le SBSTA a invité le secrétariat à continuer, avec la collaboration active des administrations publiques, des centres nationaux de liaison et/ou des points de contact concernés, des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et des groupes d'experts thématiques, d'améliorer l'accessibilité et l'applicabilité des supports de connaissances relatifs au programme de travail, de sorte que toutes les Parties et toutes les entités non parties puissent les utiliser. À cette fin, il lui a demandé :

a) D'établir une synthèse des supports de connaissances en lien avec les activités d'appui aux travaux que les organes constitués consacraient à la résorption des déficits de connaissances dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de la technologie, avec les activités centrées sur une région particulière et avec les activités thématiques ;

b) De traduire certains supports de connaissances, notamment les supports thématiques, dans les langues officielles de l'ONU, selon qu'il conviendrait ;

c) De créer et d'utiliser des outils propres à assurer l'accessibilité des supports de connaissances et leur adéquation aux besoins des utilisateurs de manière à maximiser l'acquisition de connaissances sur l'adaptation et à renforcer l'utilité des supports aux yeux des utilisateurs chargés de mettre en œuvre des mesures d'adaptation ;

d) De mesurer le taux d'utilisation des supports de connaissances par le public cible, de suivre l'évolution de ce taux et d'utiliser les données recueillies pour améliorer l'accessibilité et l'applicabilité des supports ;

e) De continuer d'améliorer le portail de connaissances sur l'adaptation pour le rendre plus accessible, plus simple d'utilisation et plus utile, notamment en tenant compte des observations des Parties, des centres nationaux de liaison et/ou des points de contact concernés et des organisations partenaires du programme de travail, et en mettant à jour les méthodes, les ressources et les outils mis à disposition sur le portail, ainsi que les ressources compilées par le Comité de l'adaptation dans son inventaire des méthodes d'évaluation des besoins dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/university-partnerships.aspx>.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2014/5, par. 19.

<sup>22</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Final%20NWP%20survey%20report.pdf>.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/SearchAsses.aspx>.

28. Le SBSTA a rappelé qu'il avait décidé de faire le bilan des modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail de Nairobi à sa cinquante-sixième session (juin 2022)<sup>24</sup>, et a proposé que ce bilan soit guidé par les questions suivantes :

a) Quelles sont les lacunes constatées, les perspectives ouvertes et les difficultés rencontrées dans le contexte de l'application des modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail, et quels enseignements peuvent en être tirés, le but étant d'aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris ?

b) Comment les travaux de renforcement des connaissances menés au titre du programme de travail ont-ils amélioré les mesures d'adaptation, notamment grâce à :

i) La mobilisation et la coordination des administrations nationales et infranationales et des organisations partenaires du programme de travail dans le cadre d'activités déterminées par la demande et adaptées aux besoins de toutes les Parties en matière d'adaptation et de résilience, en particulier aux besoins des pays en développement, y compris les PMA et les PEID ?

ii) L'utilisation et l'intégration de divers systèmes de connaissances, y compris les savoirs locaux et autochtones ?

c) Comment les pays participent-ils aux activités exécutées au titre du programme de travail, comment font-ils part de leurs besoins de connaissances en matière d'adaptation et comment cette participation peut-elle être renforcée ?

d) Comment le programme de travail appuie-t-il les activités que mènent les organes constitués pour aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris conformément aux conclusions issues des quarante-quatrième et cinquantième sessions du SBSTA<sup>25</sup>, notamment pour combler les déficits de connaissances dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de la technologie ?

e) Comment le secrétariat contrôle-t-il et évalue-t-il les travaux conduits au titre du programme de travail, y compris la diffusion des supports de connaissances et leur utilisation par les acteurs nationaux, infranationaux et locaux, et comment ces activités de contrôle et d'évaluation peuvent-elles être améliorées ?

f) Quels domaines d'action supplémentaires faudrait-il envisager de couvrir dans le cadre du programme de travail, compte tenu des divers types d'écosystèmes vulnérables qu'abritent les différentes régions géographiques, y compris les régions montagneuses ?

29. Le SBSTA a décidé que, sur la base des résultats du bilan, il conviendrait de trouver des moyens de renforcer les modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail de Nairobi pour que les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris puissent être transmises plus efficacement à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement, y compris les PMA et les PEID.

30. Le SBSTA a également décidé que, dans le cadre du bilan, il :

a) Inviterait les Parties, les organes constitués, les organisations partenaires du programme de travail et les autres organisations concernées à faire part, via le portail des communications<sup>26</sup> et au plus tard le 31 mars 2022, de leurs vues quant à l'efficacité du rôle joué par le programme de travail à l'appui de la transmission des connaissances dont les Parties avaient besoin pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ;

b) Prierait le secrétariat d'établir, pour examen à sa cinquante-sixième session, un rapport de synthèse sur les communications visées à l'alinéa a) ci-dessus ;

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2018/4, par. 28.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 13, et FCCC/SBSTA/2019/2, par. 22.

<sup>26</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

c) Prierait également le secrétariat d'établir, pour examen à sa cinquante-sixième session, un rapport qui récapitulerait les résultats des travaux conduits au titre du programme de travail depuis sa quarante-huitième session, et comporterait des informations sur :

- i) Les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail, ainsi que les succès obtenus, les perspectives ouvertes, les lacunes constatées et les difficultés rencontrées dans ce contexte ;
- ii) Les travaux des groupes d'experts thématiques du programme de travail ;
- iii) Les avis formulés par le Comité de l'adaptation à ses réunions et dans ses rapports annuels au sujet du programme de travail ;
- iv) Les résultats des activités menées au titre du programme de travail pour appuyer les travaux des organes constitués ;
- v) Les observations que les utilisateurs de connaissances de divers pays et de diverses régions avaient communiquées, dans le cadre d'enquêtes ou par d'autres moyens, quant à l'accessibilité, à la clarté et à l'utilité des supports de connaissances relatifs au programme de travail ;
- vi) Les enseignements tirés de l'utilisation des modalités et des outils numériques mis en place au titre du programme de travail ;

d) Examinerait les rapports annuels soumis depuis sa quarante-huitième session concernant les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par le programme de travail<sup>27</sup>, ainsi que les résultats de l'enquête sur les supports de connaissances relatifs au programme de travail (voir par. 26 ci-dessus), dont il tiendrait compte dans le cadre du bilan.

31. Le SBSTA a décidé en outre de procéder au bilan selon une approche holistique et transparente, en prenant en considération les enseignements que les pays et les régions avaient tirés de leur expérience et en collaborant avec les Parties, les organisations partenaires du programme de travail et les entités non parties, de sorte que ces travaux aboutissent à des résultats satisfaisants.

32. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 12, 21, 24, 25, 27 et 30 ci-dessus.

33. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

## IV. Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)\*

(Point 4 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2019/3, FCCC/SB/2020/2 et FCCC/SB/2021/6 et Corr.1. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que la COP, à la 1<sup>re</sup> séance de sa vingt-sixième session, et la CMA, à la 1<sup>re</sup> séance de sa troisième session, avaient respectivement renvoyé au SBSTA la question de l'examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement, et celle des travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation. Il a invité M<sup>me</sup> Sgobbi, coprésidente du Comité de l'adaptation, à présenter un bref rapport oral sur les travaux du Comité<sup>28</sup>. À la même séance, le SBSTA a décidé que le point serait examiné en même temps que le point 9 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, qui avait le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Le-Anne Roper (Jamaïque) et Paul Watkinson (France). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2018/INF.1, FCCC/SBSTA/2019/INF.1, FCCC/SBSTA/2020/INF.1 et FCCC/SBSTA/2021/INF.2.

<sup>28</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310697>.

## 2. Conclusions

35. Le SBSTA et le SBI ont commencé mais n'ont pas achevé l'examen des rapports du Comité de l'adaptation pour 2019, 2020 et 2021, y compris des questions qui leur avaient été renvoyées par la COP à sa vingt-sixième session, notamment l'examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement, et par la CMA à sa troisième session, notamment les travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation.

36. Le SBSTA et le SBI sont convenus de transmettre ces questions pour examen par la COP à sa vingt-sixième session et par la CMA à sa troisième session, en tenant compte du texte établi<sup>29</sup> par les cofacilitateurs sur ce point de l'ordre du jour<sup>30</sup>.

## V. Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021)\*

(Point 5 de l'ordre du jour)

37. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2020/3 et FCCC/SB/2021/4 et Add.1-2. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a invité M<sup>me</sup> Roper, coprésidente du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, à présenter un bref rapport oral sur les travaux du Comité<sup>31</sup>. Le SBSTA a décidé que le point serait examiné en même temps que le point 10 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, qui avait le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Cornelia Jaeger (Autriche) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie<sup>32</sup>.

38. À sa 6<sup>e</sup> séance<sup>33</sup>, le SBSTA, ayant examiné les rapports du Comité exécutif pour 2020 et 2021, a recommandé un projet de décision<sup>34</sup> pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétents<sup>35</sup>.

## VI. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

(Point 6 de l'ordre du jour)

39. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2021/1. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a invité Thomas Cameron (membre du Groupe de facilitation représentant les États d'Europe occidentale et autres États) et Hindou Oumarou Ibrahim (membre du Groupe de facilitation représentant la région socioculturelle autochtone de l'Afrique), coprésidents du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, à présenter un bref rapport oral sur les travaux du Groupe de facilitation<sup>36</sup>. Le SBSTA a décidé que le point serait

<sup>29</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310065>.

<sup>30</sup> La COP et la CMA ont examiné ces questions plus avant et adopté respectivement la décision 2/CP.26 et les décisions 7/CMA.3 et 8/CMA.3.

<sup>31</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/333941>.

<sup>32</sup> La déclaration peut être écoutée à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-opening-plenary> (début : 0:23:39).

<sup>33</sup> L'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé après une brève suspension de la 6<sup>e</sup> séance, et les débats peuvent être écoutés à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (début : 1:26:35).

<sup>34</sup> FCCC/SB/2021/L.6.

<sup>35</sup> La COP et la CMA ont examiné le projet recommandé et adopté respectivement les décisions 17/CP.26 et 19/CMA.3.

<sup>36</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/309082>.

examiné dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Maxine Burkett (États-Unis d'Amérique) et M. Fuller.

40. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBSTA, ayant examiné le deuxième plan de travail triennal de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, qui portait sur la période 2022-2024, a recommandé un projet de décision<sup>37</sup> pour examen et adoption à la vingt-sixième session de la COP<sup>38</sup>.

## **VII. Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)\***

(Point 7 de l'ordre du jour)

41. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2020/4 et FCCC/SB/2021/5. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a invité Mareer Husny (Maldives), Vice-Président du Comité exécutif de la technologie, et Omedi Jura (Kenya), Vice-Président du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, à présenter de brefs rapports oraux sur les travaux de ces organes<sup>39</sup>. Le SBSTA a décidé que le point serait examiné en même temps que le point 13 a) de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, intitulé « Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) », dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient M<sup>me</sup> Gama et Toshiaki Nagata (Japon). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé des projets de décision<sup>40</sup> pour examen et adoption à la vingt-sixième session de la COP et à la troisième session de la CMA<sup>41</sup>.

## **VIII. Action commune de Koronivia pour l'agriculture\***

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

42. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2020/1, FCCC/SB/2021/1, FCCC/SB/2021/2 et FCCC/SB/2021/3 et Add.1<sup>42</sup>, ainsi que de communications pertinentes<sup>43</sup>. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé que le point serait examiné en même temps que le point 8 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, qui avait le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Philip Blackwell (Irlande) et Milagros Sandoval (Pérou). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **Conclusions**

43. Le SBSTA et le SBI ont poursuivi ensemble l'examen des questions relatives à l'agriculture<sup>44</sup>.

44. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction la poursuite des travaux durant la pandémie de COVID-19. Ils se sont félicités de l'atelier sur la feuille de route de Koronivia consacré au thème 2 d) (Amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des

<sup>37</sup> FCCC/SBSTA/2021/L.3.

<sup>38</sup> Devenu la décision 16/CP.26.

<sup>39</sup> Disponibles respectivement à l'adresse <https://unfccc.int/documents/333699> et à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310322>.

<sup>40</sup> FCCC/SB/2021/L.4 et FCCC/SB/2021/L.5.

<sup>41</sup> Devenus respectivement les décisions 9/CP.26 et 15/CMA.3.

<sup>42</sup> Le document FCCC/SB/2021/3/Add.1 a été publié le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

<sup>43</sup> Toutes les contributions mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<sup>44</sup> Conformément à la décision 4/CP.23, par. 1.



effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients) organisé à leur cinquante et unième session et des ateliers consacrés aux thèmes 2 e) (Amélioration des systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production agropastorale et autres) et 2 f) (Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole), qui se sont tenus en ligne à l'occasion des Dialogues sur le climat de 2020 organisés au titre de la Convention. Ils ont en outre jugé positives les communications des Parties et des observateurs qui avaient contribué aux ateliers.

45. Le SBSTA et le SBI se sont également félicités de la tenue, entre juin et octobre 2021 et selon des modalités hybrides, de l'atelier intersessions dont ils avaient demandé l'organisation à leur cinquantième session<sup>45</sup>. Ils ont accueilli avec satisfaction les contributions financières des Gouvernements néo-zélandais et irlandais et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

46. Le SBSTA et le SBI ont accueilli favorablement les rapports sur les quatre ateliers mentionnés aux paragraphes 44 et 45<sup>46</sup>.

47. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 d) de la feuille de route de Koronivia, le SBSTA et le SBI ont constaté que les pratiques de gestion des sols et des nutriments et l'utilisation optimale des nutriments, y compris les engrais organiques et la gestion améliorée des effluents d'élevage, jouaient un rôle central dans les systèmes de production alimentaire durables et résistants aux changements climatiques et qu'elles pouvaient contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

48. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 e) de la feuille de route de Koronivia, le SBSTA et le SBI ont également constaté que les systèmes d'élevage étaient très vulnérables aux effets des changements climatiques et que les systèmes d'élevage gérés de manière durable permettaient de grandement renforcer la capacité d'adaptation et la résilience face à ces changements, tout en jouant un rôle important dans la préservation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des moyens de subsistance, de la durabilité, du cycle des nutriments et de la gestion du carbone. Ils ont remarqué que l'amélioration de la production durable et de la santé animale, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur de l'élevage tout en développant les puits dans les pâturages et les terres pastorales, pouvait contribuer à réaliser les objectifs climatiques à long terme, en tenant compte des différents systèmes et des situations nationales.

49. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 f) de la feuille de route de Koronivia, le SBSTA et le SBI ont reconnu que la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire jouaient un rôle essentiel face aux effets des changements climatiques sur les systèmes agricoles et alimentaires. Ils ont également reconnu qu'il fallait en priorité protéger la sécurité alimentaire et venir à bout de la faim en concevant des systèmes agricoles durables et résilients face aux changements climatiques et fondés sur une approche systémique conforme aux objectifs climatiques mondiaux à long terme, et ils ont aussi reconnu l'importance de l'investissement à long terme dans l'agriculture axé sur ces objectifs.

50. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'importance d'appuyer les efforts visant à préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à venir à bout de la faim, dans le but de mettre en place des systèmes agricoles inclusifs, durables et résilients face aux changements climatiques, en tenant compte de la vulnérabilité du secteur agricole aux effets de ces changements. Ils ont reconnu qu'il fallait mettre en place un environnement plus propice à la mobilisation des ressources afin de pouvoir mettre en œuvre des actions aux niveaux local, national et international.

51. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à examiner les politiques, mesures et initiatives pertinentes, y compris les plans et stratégies nationaux, qui aideraient à exécuter les activités mentionnées aux paragraphes 47 à 50.

<sup>45</sup> FCCC/SBI/2019/9, par. 47, et FCCC/SBSTA/2019/2, par. 45.

<sup>46</sup> FCCC/SB/2020/1, FCCC/SB/2021/1, FCCC/SB/2021/2 et FCCC/SB/2021/3 et Add.1.

52. Le SBSTA et le SBI se sont félicités de la participation aux ateliers mentionnés aux paragraphes 44 et 45 d'observateurs et de représentants des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques (tous deux administrés par le Fonds pour l'environnement mondial), et des organes constitués au titre de la Convention. Ils se sont également félicités des travaux déjà menés par ces entités sur les questions ayant trait à l'agriculture.

53. Le SBSTA et le SBI ont encouragé les organes constitués et les organismes de financement engagés dans l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture à continuer d'y participer, en soulignant qu'il était possible de créer des liens qui permettraient de renforcer l'action menée et d'améliorer la mise en œuvre.

54. Le SBSTA et le SBI sont convenu de poursuivre l'examen de cette question, y compris des éléments du projet de texte sur le rapport de l'atelier intersessions<sup>47</sup>, à leur cinquante-sixième session (juin 2022) en vue d'en rendre compte à la COP et de lui recommander un projet de décision pour examen et adoption à sa vingt-septième session (novembre 2022).

## **IX. Sources de données pour le bilan mondial au titre de l'Accord de Paris**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

55. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé que le point serait examiné dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitatrices seraient Laura Juliana Arciniegas (Colombie) et Christiane Textor (Allemagne). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

56. Le SBSTA a rappelé la décision 19/CMA.1 et a examiné les listes non exhaustives figurant aux paragraphes 36 et 37 de cette décision en vue de les compléter, tout en prenant note des paragraphes 20, 25 et 26 de ce texte.

57. Le SBSTA a pris note de l'échange de vues entre les Parties sur cette question et a rappelé le paragraphe 27 de la décision 19/CMA.1.

58. Le SBSTA est convenu que les listes non exhaustives mentionnées au paragraphe 56 ci-dessus constitueraient la base des sources et des types de données pour le premier bilan mondial.

59. Le SBSTA est également convenu qu'outre les listes mentionnées au paragraphe 56 ci-dessus, conformément au paragraphe 2 et à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la décision 19/CMA.1, d'autres sources et types de données pourraient être utilisés aux fins du premier bilan mondial en vue de contribuer à la composante « évaluation technique » de celui-ci.

60. Le SBSTA a noté que, conformément au paragraphe 24 et à l'alinéa d) du paragraphe 37 de la décision 19/CMA.1, les organes et instances constitués pertinents et autres dispositifs institutionnels relevant de l'Accord de Paris et/ou de la Convention ou concourant à leur application, y compris ceux établis après l'adoption de la décision 19/CMA.1, pouvaient établir, avec le concours du secrétariat, en vue de contribuer à la composante « évaluation technique » du premier bilan mondial, des rapports de synthèse sur les informations visées au paragraphe 36 de la décision 19/CMA.1, compte tenu du paragraphe 59 ci-dessus, dans leurs domaines de compétence respectifs.

<sup>47</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/309997>.

## X. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen

(Point 10 de l'ordre du jour)

### A. Recherche et observation systématique

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

61. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé que le point serait examiné dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Ladislaus Chang'a (République-Unie de Tanzanie) et Stefan Ruchti (Suisse). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

#### 2. Conclusions

62. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites lors du Sommet des dirigeants mondiaux soulignant l'importance de la science, qui oriente les politiques et l'action en matière de climat.

63. Le SBSTA s'est félicité des activités et des informations dont il était rendu compte dans les déclarations faites aux sessions de mai et juin 2021 des organes subsidiaires par les représentants du SMOC et de l'OMM et, à la présente session, par les représentants du Groupe de travail sur le climat du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite et du Groupe de coordination des satellites météorologiques, du SMOC, du COI de l'UNESCO, du GIEC, de l'OMM et du Programme mondial de recherche sur le climat<sup>48</sup>, ainsi que des rapports et communications correspondants, à savoir le rapport du SMOC<sup>49</sup> et les communications de l'OMM<sup>50</sup>, notamment le rapport sur l'état du climat mondial publié en 2021<sup>51</sup> et le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre pour 2020<sup>52</sup>. Il a noté l'utilité de ces rapports pour les actions menées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

64. Le SBSTA s'est félicité de la contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6)<sup>53</sup> et de la manifestation spéciale organisée conjointement par le SBSTA et le GIEC à ce sujet lors de la présente session. Il a exprimé ses remerciements et sa gratitude au GIEC et à la communauté scientifique pour cette contribution et a dit attendre avec intérêt les résultats des travaux futurs relatifs au sixième rapport d'évaluation. Le SBSTA a félicité les experts du GIEC d'avoir poursuivi leurs travaux pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019.

65. Le SBSTA a pris note avec préoccupation de l'état du système climatique mondial, tel qu'il a été présenté lors des Journées d'information sur la Terre 2020 et 2021 et dans la contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du GIEC.

<sup>48</sup> Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (année sélectionnée : 2021 ; recherche : statement).

<sup>49</sup> SMOC, 2021, *The Status of the Global Climate Observing System 2021: The GCOS Status Report*, Genève : OMM. Disponible à l'adresse <https://gcos.wmo.int/en/gcos-status-report-2021>.

<sup>50</sup> Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/node/28981>.

<sup>51</sup> OMM, 2021, *State of the Global Climate 2021: WMO Provisional Report*. Disponible à l'adresse [https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice\\_display&id=21982](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21982).

<sup>52</sup> OMM, 2021, *The State of Greenhouse Gases in the Atmosphere Based on Global Observations through 2020*, Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre, Genève : OMM. Disponible à l'adresse [https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice\\_display&id=21975](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21975).

<sup>53</sup> GIEC, 2021, *Climate Change 2021 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani et al. (dir. publ.), Cambridge : Cambridge University Press. Disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

66. Le SBSTA a remercié les programmes et organisations de recherche participants d'avoir contribué aux douzième<sup>54</sup> et treizième<sup>55</sup> réunions du dialogue sur la recherche et aux Journées d'information sur la Terre 2020<sup>56</sup> et 2021<sup>57</sup>.

67. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les rapports de son président sur les manifestations mentionnées au paragraphe 66 ci-dessus. Il a invité celui-ci à élaborer, avec l'aide du secrétariat, un rapport de synthèse sur la Journée d'information sur la Terre 2021.

68. Le SBSTA a pris note des progrès significatifs réalisés par les spécialistes de la recherche et de l'observation systématique dans leurs travaux visant à renforcer la riposte mondiale à la menace que représentent les changements climatiques, tels qu'ils ont été examinés lors de ces manifestations, et a estimé qu'il serait utile de poursuivre ces précieux échanges lors de futures manifestations.

69. Le SBSTA a estimé également qu'il importait d'élargir l'éventail des participants qui assisteront aux futures manifestations prescrites en augmentant le nombre d'experts issus de différents pays en développement et régions géographiques, et de représentants de la jeunesse et des détenteurs de connaissances, y compris des communautés locales et des peuples autochtones.

70. Le SBSTA a encouragé les Parties et les organisations compétentes à renforcer l'appui qu'elles apportent aux observations systématiques et continues du système climatique pour surveiller les changements dans l'atmosphère, l'océan et la cryosphère, ainsi que sur les terres émergées, notamment en améliorant la densité des observations dans les zones mal couvertes, en mettant au point et en fournissant des ensembles de données à long terme et en facilitant l'accès libre et gratuit aux données.

71. Le SBSTA s'est félicité des conclusions de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial<sup>58</sup>, en particulier de la résolution 1 sur la politique unifiée de l'OMM pour l'échange de données, de la résolution 2 sur le Réseau d'observation de base mondial et de la résolution 3 sur le Mécanisme de financement des observations systématiques, et a encouragé les Parties et les organisations compétentes à soutenir le Mécanisme afin d'améliorer et de pérenniser la mise en œuvre du Réseau d'observation de base mondial dans les pays en développement, y compris dans les PMA et les PEID.

72. Le SBSTA a également encouragé les Parties et les organisations compétentes à renforcer l'observation systématique et la recherche, et à faire face aux lacunes et aux besoins connexes, notamment par les moyens suivants :

a) Promouvoir l'échange d'informations scientifiques exploitables et accessibles et d'autres connaissances et orientations pertinentes à l'interface science-politiques, notamment à l'appui de l'exécution de la Convention et de l'Accord de Paris ;

b) Établir des liens entre les détenteurs de connaissances, les innovateurs et les experts techniques et les décideurs de manière équitable et participative afin d'améliorer la compréhension et l'utilisation des connaissances, des produits, des outils et des services climatologiques qui permettent d'évaluer et de gérer les risques ;

c) Renforcer le rôle des jeunes et des connaissances locales, autochtones et traditionnelles, afin de mieux comprendre les changements climatiques et leurs conséquences, et intégrer ces connaissances dans les processus décisionnels ;

<sup>54</sup> L'ordre du jour, les présentations, le rapport de synthèse et les informations connexes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/science/events-meetings/research-dialogue/twelfth-meeting-of-the-research-dialogue>.<https://unfccc.int/topics/science/events-meetings/research-dialogue/twelfth-meeting-of-the-research-dialogue>

<sup>55</sup> L'ordre du jour, les présentations, le rapport de synthèse et les informations connexes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/thirteenth-meeting-of-the-research-dialogue>.

<sup>56</sup> L'ordre du jour, les présentations, le rapport de synthèse informel et les informations connexes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/earth-information-day-2020>.

<sup>57</sup> L'ordre du jour, les présentations et les informations connexes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/earth-information-day-2021>.

<sup>58</sup> Voir <https://public.wmo.int/en/events/constituent-bodies/cg-ext2021>.

d) Comprendre les débouchés qu'offre la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les écosystèmes terrestres et océaniques à l'appui des mesures d'adaptation et d'atténuation, ainsi que les défis qui y sont liés ;

e) Améliorer les résultats, le développement et l'application des modèles climatiques régionaux et sous-régionaux et d'autres méthodes de réduction d'échelle afin de mieux comprendre les risques liés au climat à l'échelle locale et d'étayer la prise de décisions aux niveaux régional, national et local, y compris dans les pays en développement comportant des zones de haute montagne, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

f) Reconnaître, en la consolidant, la valeur de l'éducation comme moyen de renforcer les capacités de recherche sur le climat dans diverses communautés, y compris dans les PMA et les PEID ;

g) Répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement ;

h) Continuer à améliorer les simulations, les analyses et les méthodes relatives aux modèles climatiques en associant plusieurs sources de données sur un plus grand nombre de variables climatiques afin d'améliorer le paramétrage du système climatique physique et la compréhension des scénarios ;

i) S'intéresser à la question de la sensibilité des simulations climatiques aux scénarios et au paramétrage.

73. Le SBSTA a noté qu'il importait d'établir des partenariats pour renforcer la compréhension et la collaboration à l'échelle nationale et régionale, y compris pour faciliter la coopération visant à répondre aux problèmes essentiels tels que l'océan et la cryosphère. À cet égard, il a reconnu à leur juste valeur les travaux des centres climatologiques régionaux de l'OMM et ceux du Groupe sur l'observation de la Terre portant sur l'élaboration de supports de connaissances, d'indicateurs, d'applications et de services pertinents, notamment les observations de la biosphère pour les océans et les terres émergées.

74. Le SBSTA a encouragé les Parties et les organisations compétentes à soutenir et à stimuler le renforcement des ensembles de données pour les analyses d'impact et les plans d'adaptation au niveau national, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

75. Le SBSTA a noté qu'il convenait de mieux comprendre les lacunes en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne les points de bascule et les transformations progressives du système climatique, y compris dans la cryosphère et les océans, comme cela a été souligné lors de la Journée d'information sur la Terre 2021.

76. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer, via le portail prévu à cet effet, leurs points de vue sur les thèmes pouvant être envisagés pour la quatorzième réunion du dialogue sur la recherche, qui se tiendra dans le cadre de la cinquante-sixième session du SBSTA (soumission le 28 février 2022 au plus tard), et pour la Journée d'information sur la Terre 2022, qui se tiendra en marge de la cinquante-septième session du SBSTA (novembre 2022) (soumission le 31 août 2022 au plus tard).

## **B. Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation\***

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

77. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé que le point serait examiné en même temps que le point 7 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, qui avait le même intitulé, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Una May Gordon (Jamaïque) et Frank McGovern (Irlande). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

## 2. Conclusions

78. Le SBSTA et le SBI ont créé un groupe de contact commun chargé de cet examen.
79. Le SBSTA et le SBI ont noté que la première réunion du dialogue structuré entre experts prévu dans le cadre du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation s'était tenue sous la forme de deux sessions en ligne, respectivement en novembre 2020 et juin 2021, et que la deuxième réunion de ce dialogue s'était tenue en novembre 2021 à Glasgow.
80. Le SBSTA et le SBI ont félicité les cofacilitateurs du dialogue structuré entre experts d'avoir été nommés à cette fonction, et ont salué l'efficacité avec laquelle ils avaient animé les travaux des deux premières réunions du dialogue.
81. Rappelant la décision 5/CP.25, le SBSTA et le SBI ont noté que la troisième réunion du dialogue structuré entre experts serait organisée parallèlement à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires.
82. Le SBSTA et le SBI ont aussi noté que des rapports succincts sur les réunions du dialogue structuré entre experts seront inclus dans le rapport de synthèse dont il est question au paragraphe 86 b) de la décision 1/CP.18, pour examen par le groupe de contact commun, SBSTA-SBI, chargé du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation.
83. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties et les observateurs à communiquer via le portail des communications, avant le 4 mars 2022, des avis concernant la troisième réunion du dialogue structuré entre experts.

## XI. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*

(Point 11 de l'ordre du jour)

84. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a invité Annela Anger-Kraavi (Estonie), coprésidente du CKI, à présenter un bref rapport oral sur les travaux de cet organe<sup>59</sup>. À la même séance, le SBSTA a décidé que le point serait examiné en même temps que le point 16 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI, qui avait le même intitulé, et que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre se réunirait sous la forme d'un groupe de contact coprésidé par Mattias Frumerie (Suède) et Andrei Marcu (Papouasie-Nouvelle-Guinée). À la 6<sup>e</sup> séance<sup>60</sup>, le Président a fait savoir que les Parties n'avaient pas pu finir d'examiner la question avant la clôture des sessions du SBSTA et du SBI, et que les Présidents la porteraient à l'attention de la présidence de la COP pour obtenir de nouvelles directives<sup>61</sup>.

<sup>59</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/309116>.

<sup>60</sup> L'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé après une brève suspension de la 6<sup>e</sup> séance, et les débats peuvent être écoutés à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (début : 1:26:30).

<sup>61</sup> La COP, la CMP et la CMA ont examiné cette question plus avant et adopté respectivement les décisions 19/CP.26, 7/CMP.16 et 23/CMA.3.

## **XII. Questions méthodologiques relevant de la Convention**

(Point 12 de l'ordre du jour)

**A. Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

**B. Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

**C. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

**D. Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 12 d) de l'ordre du jour)

**E. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

(Point 12 e) de l'ordre du jour)

**F. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre**

(Point 12 f) de l'ordre du jour)

**G. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux**

(Point 12 g) de l'ordre du jour)

85. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a décidé de reporter l'examen de ces questions à sa cinquante-sixième session.

### **XIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **A. Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du Mécanisme pour un développement propre**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

86. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a décidé de reporter l'examen de cette question à sa cinquante-sixième session<sup>62</sup>.

#### **B. Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme pour un développement propre**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

87. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a décidé de reporter l'examen de cette question à sa cinquante-sixième session.<sup>63</sup>

### **XIV. Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris**

(Point 14 de l'ordre du jour)

#### **A. Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre**

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

#### **B. Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris**

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

#### **C. Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris**

(Point 14 c) de l'ordre du jour)

#### **D. Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui**

(Point 14 d) de l'ordre du jour)

<sup>62</sup> La CMP a décidé de conclure son examen de cette question. Voir la décision 2/CMP.16, par. 8 c).

<sup>63</sup> La CMP a décidé de conclure son examen de cette question. Voir la décision 2/CMP.16, par. 8 d).



## E. Programme de formation à l'intention des experts chargé de l'examen technique

(Point 14 e) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

88. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé de créer un groupe de contact coprésidé par Xiang Gao (Chine) et Helen Plume (Nouvelle-Zélande), qui ont également organisé des consultations informelles sur les points 14 a), b) et d). Les coprésidentes étaient secondées par Seyni Nafou (Mali) et Karima Oustadi (Italie) (pour le point 14 c)) et Jae Hyuk Jung (République de Corée) et Harry Vreuls (Pays-Bas) (pour le point 14 e)), qui ont été les cofacilitateurs des consultations informelles tenues dans le cadre du groupe de contact. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### 2. Conclusions

89. Le SBSTA a continué d'examiner les questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris, en particulier :

a) Les tableaux communs – mentionnés au chapitre II de l'annexe à la décision 18/CMA.1 – pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ;

b) Les modèles de tableaux communs – mentionnés au chapitre III de l'annexe à la décision 18/CMA.1 – pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris ;

c) Les modèles de tableaux communs – mentionnés aux chapitres V et VI de l'annexe à la décision 18/CMA.1 – pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris ;

d) L'aperçu du rapport biennal sur la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen des experts techniques, conformément à l'annexe à la décision 18/CMA.1 ;

e) Le programme de formation pour les experts participant à l'examen technique, mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 12 de la décision 18/CMA.1.

90. Le SBSTA a constaté que certaines Parties avaient appliqué, ou exprimé leur volonté d'appliquer, les méthodes présentées dans la *Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* lorsqu'elles estimaient les émissions et les absorptions dans le cadre de leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

91. À la même séance, le SBSTA est convenu de transmettre les conclusions de ses travaux<sup>64</sup> sur les questions visées au paragraphe 89 ci-dessus à la CMA pour examen, afin que celle-ci adopte une décision à ce sujet à sa troisième session<sup>65</sup>.

<sup>64</sup> Disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/documents/309038>.

<sup>65</sup> La CMA a examiné ces questions plus avant et adopté la décision 5/CMA.3.

## XV. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 de l'ordre du jour)

### Délibérations

92. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a décidé de créer un groupe de contact présidé par son président, qui a été secondé par Mandy Rambharos (Afrique du Sud), Hugh Sealy (Barbade), Kim Solberg (Pays-Bas) et Peer Stiansen (Norvège), cofacilitateurs des consultations informelles tenues dans le cadre du groupe de contact. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

### A. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

#### Conclusions

93. Comme le lui avait demandé la CMA<sup>66</sup>, le SBSTA est convenu de transmettre à la CMA le texte du projet de décision sur les directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris<sup>67</sup>.

94. Le texte du projet de décision est transmis à la CMA pour examen à sa troisième session, étant entendu qu'il ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et que des travaux supplémentaires seront nécessaires pour que la CMA finalise la décision<sup>68</sup>.

### B. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

#### Conclusions

95. Comme le lui avait demandé la CMA<sup>69</sup>, le SBSTA est convenu de transmettre à la CMA le texte du projet de décision sur les règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris<sup>70</sup>.

96. Le texte du projet de décision est transmis à la CMA pour examen à sa troisième session, étant entendu qu'il ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et que des travaux supplémentaires seront nécessaires pour que la CMA finalise la décision<sup>71</sup>.

<sup>66</sup> Décision 9/CMA.2, par. 2.

<sup>67</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/sbsta-52-55#eq-36>.

<sup>68</sup> La CMA a examiné cette question plus avant et adopté la décision 2/CMA.3.

<sup>69</sup> Voir la note de bas de page 66 ci-dessus.

<sup>70</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/sbsta-52-55#eq-37>.

<sup>71</sup> La CMA a examiné cette question plus avant et adopté la décision 3/CMA.3.

**C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris**

(Point 15 c) de l'ordre du jour)

**Conclusions**

97. Comme le lui avait demandé la CMA<sup>72</sup>, le SBSTA est convenu de transmettre à la CMA le texte du projet de décision sur le programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris<sup>73</sup>.

98. Le texte du projet de décision est transmis à la CMA pour examen à sa troisième session, étant entendu qu'il ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et que des travaux supplémentaires seront nécessaires pour que la CMA finalise la décision<sup>74</sup>.

**XVI. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention**

(Point 16 de l'ordre du jour)

**A. Cadre à prévoir pour diverses démarches**

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

**B. Démarches non fondées sur le marché**

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

**C. Nouveau mécanisme de marché**

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

99. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a décidé de reporter l'examen de ces questions à sa cinquante-sixième session.

**XVII. Coopération avec d'autres organisations internationales**

(Point 17 de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

100. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2020/INF.2 et FCCC/SBSTA/2021/INF.1. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a accepté la proposition du Président tendant à ce que les conclusions soient rédigées en consultation avec les Parties intéressées. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

**2. Conclusions**

101. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport succinct sur les activités de coopération menées par le secrétariat avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales de mai 2020 à mai 2021<sup>75</sup>, ainsi que le rapport précédent à ce sujet, établi en 2020 et portant sur la période allant de juin 2019 à mai 2020<sup>76</sup>.

<sup>72</sup> Voir la note de bas de page 66 ci-dessus.

<sup>73</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/sbsta-52-55#eq-38>.

<sup>74</sup> La CMA a examiné cette question plus avant et adopté la décision 4/CMA.3.

<sup>75</sup> FCCC/SBSTA/2021/INF.1.

<sup>76</sup> FCCC/SBSTA/2020/INF.2.

102. Le SBSTA s'est en outre félicité de la réunion d'information, tenue pendant sa session de mai-juin 2021, sur la coopération du secrétariat avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.

103. Le SBSTA a fait observer qu'il importait que le secrétariat coopère, dans la limite des mandats existants que lui ont confiés les organes directeurs, avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes, afin d'appuyer les efforts déployés par les Parties pour mener des actions climatiques plus ambitieuses, notamment dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre, et de concourir à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

104. Le SBSTA a encouragé son président à continuer de donner aux Parties et aux parties prenantes la possibilité d'échanger des vues sur l'état d'avancement des activités de coopération menées par le secrétariat avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et à donner des orientations au secrétariat sur cette question dans le cadre des sessions à venir.

## **XVIII. Rapports annuels sur les examens techniques**

(Point 18 de l'ordre du jour)

### **A. Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

105. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il a pris note des informations contenues dans les documents FCCC/SBSTA/2020/INF.5 et FCCC/SBSTA/2021/INF.3.

### **B. Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

106. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Une déclaration a été faite par une représentante de l'Ukraine<sup>77</sup>. Sur proposition de l'Ukraine, il a décidé de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa cinquante-sixième session.

### **C. Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention telles que définies au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto**

(Point 18 c) de l'ordre du jour)

107. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il a pris note des informations contenues dans les documents FCCC/SBSTA/2020/INF.3 et FCCC/SBSTA/2021/INF.4.

<sup>77</sup> La déclaration peut être écoutée à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-opening-plenary> (début : 1:09:40). La représentante fait référence à une autre déclaration prononcée plus tôt au cours de la séance (début : 0:02:30).

## **XIX. Questions diverses**

(Point 19 de l'ordre du jour)

108. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **XX. Clôture et rapport de la session**

(Point 20 de l'ordre du jour)

### **1. Incidences administratives et budgétaires**

109. À la 6<sup>e</sup> séance<sup>78</sup>, le Secrétaire exécutif adjoint a donné une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées à la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Il a informé le SBSTA que plusieurs activités découlant des négociations tenues pendant la session nécessitaient un appui supplémentaire du secrétariat et exigeaient des ressources en sus de celles qui étaient inscrites au budget de base pour l'exercice biennal 2022-2023.

110. Au titre du point 3 de l'ordre du jour (« Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements »), des fonds supplémentaires d'un montant de 475 000 euros seront nécessaires, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, pour organiser des manifestations physiques et virtuelles aux niveaux mondial et régional, et pour améliorer l'accessibilité et l'applicabilité des supports de connaissances relatifs au programme de travail, de sorte que toutes les Parties et toutes les entités non parties puissent les utiliser.

111. Au titre du point 6 de l'ordre du jour (« Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones »), des fonds supplémentaires d'un montant de 1 100 000 euros seront nécessaires, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, pour permettre la bonne exécution des activités de la plateforme, y compris l'organisation de réunions, d'ateliers de formation et de tables rondes. Ce montant estimatif sera communiqué à la COP une fois qu'une décision aura été adoptée sur la question.

112. Les activités susmentionnées, prévues au titre des points 3 et 6 de l'ordre du jour, sont des activités récurrentes ou à long terme<sup>79</sup>, et seraient donc financées au moyen du budget de base au cours des exercices biennaux suivants (après 2023) si elles étaient approuvées par l'organe directeur compétent.

113. Les coûts de l'élaboration des rapports de synthèse et des rapports techniques prévus au titre des points 3 (« Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ») et 10 a) (« Recherche et observation systématique ») devraient être couverts au moyen des ressources existantes du fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

114. Le Secrétaire exécutif adjoint a précisé que les montants donnés étaient des estimations préliminaires, fondées sur les informations disponibles au moment de leur établissement. Les coûts estimatifs pour 2024 et au-delà seraient examinés dans le cadre de l'élaboration du budget pour l'exercice biennal 2024-2025. Le Secrétaire exécutif adjoint a exprimé l'espoir que le secrétariat puisse continuer de compter sur la générosité dont les Parties avaient fait preuve jusqu'alors et que les contributions nécessaires soient versées en temps voulu et de façon prévisible. Il a ajouté que, sans ces contributions, le secrétariat ne serait pas en mesure de fournir l'appui demandé.

<sup>78</sup> L'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé après une brève suspension de la 6<sup>e</sup> séance, et les débats peuvent être écoutés à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (début : 1:26:30).

<sup>79</sup> Telles que définies pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36 b).

## 2. Clôture et rapport de la session

115. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse à établir la version finale du rapport, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président, et à la faire distribuer à l'ensemble des Parties.

116. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de huit Parties, dont sept s'exprimaient au nom des groupes de Parties suivants : Alliance des petits États insulaires ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe composite ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; PMA ; Union européenne et ses États membres. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations de peuples autochtones, du Groupe Femmes et genre et d'ONG de jeunes<sup>80</sup>.

117. À la fin de la 6<sup>e</sup> séance, le Président a remercié toutes les Parties de leur coopération constructive et tous les observateurs de leur participation. Il a aussi remercié les coprésidents et les cofacilitateurs de leur travail, ainsi que les autres présidents de séance de leur étroite collaboration avec lui tout au long des deux années écoulées. Il a ensuite prononcé la clôture de la session.

---

---

<sup>80</sup> Les déclarations peuvent être écoutées à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (début : 00:48:50).